



## GROUPE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE Programme Spotlight Haïti

### TERMES DE RÉFÉRENCE

#### I. CONTEXTE

La violence à l'égard des femmes et des filles (VFFF) est une violation flagrante des droits humains qui touche tous les pays et toutes les cultures. Elle entrave la réalisation des droits des femmes et des filles et leurs capacités à vivre et à aimer et à atteindre leur plein potentiel en matière de sécurité et de dignité. L'élimination des VFFF et la réalisation de l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes sont donc une condition préalable à la réalisation de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

En septembre 2017, les Nations Unies (ONU) et l'Union Européenne (UE) ont lancé l'Initiative Spotlight, un partenariat mondial visant à éliminer toutes les formes de VFFF. Soutenue par un investissement financier de 500 millions d'euros, l'Initiative fonctionnera dans cinq régions (Afrique, Asie, Caraïbes, Amérique Latine et Pacifique) et répondra à toutes les formes de VFFF, avec un accent particulier dans sur la violence familiale dans les Caraïbes dont Haïti. Conformément à l'Agenda 2030, l'Initiative intégrera pleinement le principe de « ne laisser personne derrière » et adoptera une approche multipartite.

Pendant des décennies, les mouvements féministes et les associations de défense des droits des femmes ont été à l'avant-garde de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à travers le monde et en Haïti. Leur expertise couvre tous les résultats de la théorie globale du changement de l'Initiative Spotlight, à savoir soutenir la mise en œuvre des lois, des politiques et des interventions afin d'interdire, prévenir et sanctionner toutes les formes de VFFF; lutter contre l'impunité; assurer des services multisectoriels opportuns, adéquats et de haute qualité pour les survivantes; éduquer les femmes et les filles sur leurs droits, ainsi que les hommes et les garçons sur les conséquences néfastes des notions traditionnelles de masculinité; changer les normes sociales et culturelles qui perpétuent et permettent la discrimination; assurer des données exactes, fiables et significatives sur toutes les formes de VFFF; et la construction d'alliances, de mouvements et de solidarités dans le pays et à travers le monde pour éliminer les VFFF, et continuer à faire du progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en général.

L'Initiative Spotlight a l'intention de travailler en étroite collaboration avec les mouvements de femmes et les organisations pertinentes de la société civile axées sur les droits humains, sur la conception et la mise en œuvre de l'Initiative et de ses programmes nationaux d'une



manière mutuellement solidaire et renforcée, en déployant et en s'appuyant sur leurs vastes connaissances et expériences développées aux niveaux mondial, national, régional et communautaire.

## II. OBJECTIFS DES TDRs

L'objectif des présents Termes de Référence est de détailler la composition, le fonctionnement, et le rôle du Groupe de Référence de la Société Civile, conformément aux dispositions de gouvernance du document de programme pays Spotlight.

## III. STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU PROGRAMME SPOTLIGHT HAITI

La gouvernance du programme de pays sera assurée, de concert avec les autorités de l'État, par les principaux organes suivants au niveau national :

- Le Comité de Pilotage (COPIL)
- Le Comité de Coordination Technique (CCT)
- Le Groupe de Référence de la Société Civil (GRSC)

## IV. GROUPE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Programme Spotlight établira un Groupe de Référence de la Société Civile (GR-SC) en Haïti en tant que mécanisme institutionnel permettant d'employer l'expertise de la société civile. Le GR-SC aura une double responsabilité — il agira en tant que conseiller de l'Initiative Spotlight d'une part; et en tant que défenseur et partenaire pour la réalisation de ses objectifs stratégiques du Programme Spotlight en Haïti.

Le GR-SC est un groupe d'une quinzaine d'experts nationaux et locaux de premier plan actifs dans l'élimination des VFFF et plus spécifiquement la violence familiale.

**Le GR-SC sera constitué par le biais d'un processus indépendant dirigé par la société civile et facilité par les points focaux des agences récipiendaires.**

### a. Rôles et Responsabilités

Les rôles et les responsabilités du GR-SC sont généralement les suivants :

- Fournir des conseils sur l'orientation stratégique globale du programme de pays de l'Initiative Spotlight en Haïti et sur les questions de politique nationale sur l'élimination des VFFF et plus spécifiquement les violences familiales.
- Fournir des conseils et appuyer les actions de communication de haut niveau ou de plaidoyer, ainsi que le dialogue politique, notamment en soutenant la visibilité et la promotion des objectifs de l'Initiative au niveau national ou encore la dissémination



## Initiative Spotlight

Pour éliminer la violence  
à l'égard des femmes et des filles

dans les milieux communautaires et politiques des enjeux du programme Spotlight et la mobilisation des soutiens.

- Soutenir les efforts de diffusion des messages de l'Initiative Spotlight sur l'élimination des violences familiales, aux niveaux national, régional et communautaire, et en particulier vis-à-vis des groupes marginalisés, des jeunes et des médias.
- Fournir des conseils sur les interventions en cours et les possibilités d'étendre le programme Spotlight.
- Servir d'espace interactif et de forum ouvert pour le dialogue entre l'Initiative Spotlight et les organisations de défense des droits des femmes, les groupes et les réseaux travaillant à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, y compris sur les développements, les tendances et facteurs de risques mondiaux, régionaux, nationaux et locaux.
- Engager des consultations plus larges avec des groupes et des réseaux, en particulier au niveau local, à intervalles réguliers pour les mettre à jour des nouvelles connaissances et problématiques émergentes, et solliciter des commentaires sur la performance du programme pays Spotlight.
- Fournir des commentaires (y compris par l'intermédiaire d'un rapport de suivi annuel) sur la mise en œuvre du Programme ainsi que des conseils sur la résolution des défis.
- Communiquer périodiquement avec les groupes de référence de la société civile mondiale et régionale pour partager les connaissances et les leçons apprises ainsi que pour élaborer des solutions aux défis communs, en vue de soutenir la réalisation des résultats de l'Initiative.

En plus de conseiller le Comité de Pilotage, le GR-SC aura une relation de travail étroite avec l'équipe du programme Spotlight et les autres entités de la gouvernance, afin d'assurer son engagement systématique dans la prestation de conseils techniques et d'information sur la lutte contre les VFFF, y compris pour les groupes les plus marginalisés confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, ce qui est essentiel pour répondre à l'Agenda 2030.

### **b. Critères de sélection**

- Tous les membres inclus dans le GR-CS devraient être des leaders et représentatifs de la base ayant une expérience significative de travail sur les droits des femmes et l'égalité des sexes et avec une expertise dans l'élimination des VFFF.
- En outre, les membres devraient inclure des personnes ayant une connaissance des droits humains et des cadres féministes, et de l'expérience dans les questions de protection.
- Conformément au principe des Objectifs de Développement Durable sur l'appropriation nationale, les membres doivent être des dirigeants ou membres d'organisations/réseaux de défense des droits des femmes et d'autres réseaux pertinents d'organisations de la société civile travaillant à l'élimination des VFFF, en utilisant une approche fondée sur les droits humains.
- La sélection doit veiller au respect du principe de « ne laisser personne pour compte », en vue de garantir la représentation de groupes de femmes les plus marginalisés, tels



## Initiative Spotlight

*Pour éliminer la violence  
à l'égard des femmes et des filles*

que les femmes et les filles vivant avec un handicap, les femmes et filles vivant dans de communautés rurales, femmes et filles vivant avec VIH/SIDA, les associations des survivantes des VFFF, les activistes de la santé sexuelle et reproductive, les migrantes, les domestiques, et toute autre catégorie pertinente dans le contexte nationale et de la violence familiale.

- L'équilibre géographique doit être garanti pour assurer une représentation équitable de tous les départements au sein du GR-SC. (connaissance des principales orgs. dans les régions du programmes)
- Au moins 50 % des membres de GR-SC devraient représenter les mouvements de défense des droits des femmes et les organisations féministes.
- Le Groupe devrait comprendre des représentants d'importants réseaux telles que des réseaux de jeunes, des réseaux qui se focalisent sur la protection de l'enfant, des groupes confessionnels (progressistes) et des réseaux d'hommes et de garçons qui travaillent à l'élimination des VFFF en utilisant une approche fondée sur les droits humains.
- Les membres du GR-SC n'auront aucune affiliation formelle avec les gouvernements ou les partis politiques, pour éviter le conflit d'intérêt y compris dans l'obtention des fonds de mise en œuvre des activités de Programme Spotlight.
- La connaissance du français est une condition préalable à la participation au sein du GR-SC.

### **c. Fonctionnement**

Une fois que les membres du GR-SC ont été officiellement sélectionnés, ils devront réviser et finaliser le mandat et les responsabilités (y compris la décision sur la durée de présence dans le groupe), proposer un calendrier de réunions et accorder les tâches et priorités de l'année, la fréquence des réunions, secrétariat du groupe, entre autres, pour finaliser les TDRs, en concordance avec le caractère autonome du GR-SC dirigé par la société civile.

Le GR-SC doit aussi s'accorder sur la modalité de sélection de ces représentants dans le Comité de Pilotage et Comité Technique, en tant que représentants sans vote (les représentants de la société civile doivent représenter un minimum de 20 % du nombre total de membres de tous les comités/groupes multipartis qui font partie de la structure de gouvernance de l'Initiative Spotlight au niveau national).



# Initiative Spotlight

*Pour éliminer la violence  
à l'égard des femmes et des filles*



## GROUPE NATIONAL DE REFERENCE DE LA SOCIETE CIVILE PROGRAMME SPOTLIGHT HAITI

### CODE DE CONDUITE

Le présent Code de Conduite est destiné à guider le travail de tous les membres du Groupe National de Référence de la Société Civile (GR-SC) pour l'Initiative Spotlight Haïti. Le Code de Conduite est signé par tous les membres.

#### 1. AGIR AVEC INTEGRITE, PROFESSIONNALISME, RESPONSABILITE ET RESPECT MUTUEL

- ☞ **Intégrité** : Les membres de GR-SC devront agir sans tenir compte du gain personnel et ne prendront des décisions qu'en fonction de l'intérêt supérieur du programme et des bénéficiaires du programme.
- ☞ **Professionalisme** : L'admission au sein du GR-SC est faite sur une base concurrentielle, en fonction de l'expérience professionnelle et l'expertise locale en matière de lutte contre les VFFF généralement, et plus spécifiquement contre les violences familiales. Ainsi, tous les membres du Groupe de Référence sont des professionnels rompus à la tâche et maîtrisant tous les arcanes de ce domaine d'expertise. Il est attendu que les Membres soient consciencieux et efficaces dans leurs différents rôles de conseillers, et de défenseurs du programme. La pensée novatrice est fortement encouragée comme moyen de résoudre les défis auxquels sera confronté le programme, et auxquels sont confrontées les bénéficiaires du programme.
- ☞ **Responsabilité** : Les membres du GR-SC participent à l'Initiative Spotlight en tant que membres de la société civile en Haïti. Ils sont donc d'abord et avant tout responsables devant les communautés qu'ils représentent en Haïti. Les membres assumeront leurs responsabilités et honoreront leurs engagements tels qu'ils sont décrits par le mandat et les plans de travail annuels. Le GR-SC prend part effectivement au Comité de Pilotage, soit la plus haute structure de gouvernance de l'Initiative Spotlight dans le pays.
- ☞ **Respect mutuel** : Les membres du GR-SC doivent travailler ensemble en collaboration et respecter divers points de vue. Les membres se traitent les uns les autres avec dignité et respect et soutiendront toutes les décisions de groupe, quelle que soit leur opinion personnelle.



## **II. PRATIQUER ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE**

L'objectif de l'Initiative Spotlight est de promouvoir l'égalité des sexes par l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Il est impératif pour le bon fonctionnement et le succès de l'Initiative Spotlight, et pour le maintien de son intégrité et sa bonne réputation, que les membres respectent les principes de l'égalité des sexes et les droits des femmes non seulement dans leur vie professionnelle, mais aussi dans leur vie personnelle. Cela signifie, mais ne se limite pas, au respect de la diversité humaine sous toutes ses formes, à la défense de l'égalité des sexes, à la lutte contre toutes les formes de violences sexistes, et à la reconnaissance et au respect des droits d'autrui en toutes circonstances.

### **III. CONFLITS D'INTERETS**

Les membres assument leur rôle au sein du GR-SC en leur qualité individuelle, et non en tant que représentants de leurs organisations. Toutes les décisions et actions prises par le GR-SC sont donc guidées uniquement par l'intérêt supérieur du programme, des objectifs et des objectifs nationaux de l'Initiative Spotlight.

Si un membre est présenté avec une situation dont le résultat crée des avantages personnels pour lui/elle-même, la famille, les amis ou les relations, ou l'organisation du membre, au détriment de l'Initiative Spotlight et l'intégrité du programme, il peut y avoir un conflit d'intérêts. Un membre qui a un conflit d'intérêts déclare sans délai, le conflit d'intérêts au Secrétariat de la GR-SC et se retire de toute discussion ou décision qui pourrait entraîner un gain personnel et le gain de son organisation, de sa famille, de ses amis ou d'autres relations.

Si l'organisation d'un membre est engagée en tant que partenaire de mise en œuvre de l'Initiative Spotlight, ce membre se récuse de toute activité de surveillance des activités de son organisation comme membre du GR-SC, participant plutôt comme partenaire redevable de la mise en œuvre. Le membre doit également être récusé de faire des recommandations relatives à la participation de son organisation en tant que partenaire de mise en œuvre.

### **IV. PARTICIPER ACTIVEMENT AUX DEVOIRS DU GR-SC ET Y CONTRIBUER**

L'adhésion au GR-SC ne peut pas être déléguée ou réaffectée par le membre. À ce titre, on s'attend à ce que tous les membres participent activement à toutes les réunions de la GR-SC et assument les tâches connexes, comme convenu dans les plans de travail annuels. Bien que les membres puissent parfois être incapables de participer aux activités de GR-SC, cela devrait être exceptionnel.

Les absences répétées ou l'omission de contribuer aux activités de la GR-SC peuvent inciter les autres membres du groupe à solliciter le remplacement du membre contrevenant. Aux fins de compréhension de cette rubrique, les absences répétées doivent être comprises comme signifiant



**Initiative  
Spotlight**

*Pour éliminer la violence  
à l'égard des femmes et des filles*

02 absences consécutives des 04 assemblées annuelles obligatoires. Cependant, les membres du GR-SC peuvent assister aux assemblées annuelles virtuellement.

#### **V. AGIR DE FAÇON AUTONOME DANS LA REPRESENTATION DE LA SOCIETE CIVILE EN HAÏTI**

L'objectif du GR-SC est d'assurer la représentation et l'engagement significatifs de la société civile tout au long du cycle du programme Spotlight Initiative et d'assurer la durabilité au-delà du programme. Bien que les Nations Unies facilitent l'établissement et le fonctionnement logistiques du GR-SC, il est une structure autonome qui fonctionne en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies et les Agences des Nations Unies bénéficiaires (RUNO), et non sous leurs instructions.

En tant que membres de la communauté de la société civile nationale (en Haïti), les membres du GR-SC doivent rechercher l'engagement continu et inclusif des OSC tout au long du cycle du programme Spotlight Initiative. Le GR-SC s'engage et consulte les organisations locales et de base du pays pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins des femmes et des filles les plus marginalisées du pays et pour respecter le principe de ne laisser personne derrière.

Le GR-SC diffusera de manière très transparente l'information sur l'Initiative Spotlight avec les OSC et conseillera le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies et les RUNO sur la manière d'assurer une participation significative des OSC au programme, en particulier les organisations locales et/ou de base.

#### **VI. CONFIDENTIALITÉ**

Les membres du GR-SC peuvent, dans leurs fonctions, avoir accès ou se voir confier des informations confidentielles et/ou personnelles liées aux bénéficiaires de l'Initiative Spotlight. Ils sont tenus à l'obligation de réserve, et ne peuvent donc pas divulguer de telles informations confidentielles et/ou personnelles, non seulement, pendant la période où ils sont membres du GR-SC, mais également au-delà.

Je suis d'accord, en tant que membre du GR-SC de l'Initiative Spotlight en Haïti, de respecter scrupuleusement ce Code de Conduite.

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_